



Formation des profs : la Cour des Comptes conseille de revoir le fonctionnement des ESPE



La Cour des Comptes recommande de revoir le fonctionnement des ESPE et la place du concours du Master MEEF. Objectif : "professionnaliser" les profs et leur formation. Dans un rapport publié début juin sur les 32 ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation), la Cour des Comptes émet toute une série de recommandations, destinée à améliorer leur fonctionnement, "dans un monde universitaire en recomposition".

Renforcer le pilotage des ESPE par l'État

"Créées en 2013, les ESPE assurent la formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation des professeurs des écoles et de l'enseignement secondaire public, mais aussi la formation continue des enseignants et le développement de la recherche en éducation. Si le ministère de l'éducation nationale a su mener à bien leur création, le pilotage des ESPE par l'État demeure insuffisant face aux universités", constate d'abord la Cour des Comptes.

Selon elle, il faudrait donc "renforcer" ce pilotage. Le rapport préconise ainsi de rationaliser la carte des formations, en la faisant "figurer explicitement en annexe des contrats de sites universitaires", et en affirmant le "rôle d'impulsion de la région académique", qui "apparaît comme l'échelon le plus adapté pour promouvoir des coopérations inter-ESPE et des mutualisations des formations au niveau inter-académique."

"Poursuivre l'effort de professionnalisation des futurs enseignants"

Dans un chapitre consacré au recrutement, à la formation et à l'accompagnement des jeunes enseignants, l'institution remarque que l'allongement de la durée des études pour se présenter au concours de recrutement, puis la création du master MEEF et la rénovation des concours "n'ont pas, paradoxalement, garanti une élévation du niveau de compétences disciplinaires, ni une professionnalisation nettement accrue."

Forte de ce constat, la Cour des Comptes note que “le recrutement d’enseignants titulaires pour une période d’emploi longue impose de réfléchir au degré de sélectivité adéquat des concours, de traiter les difficultés des jeunes stagiaires dès leur passage à l’ESPE et de poursuivre l’effort de professionnalisation des futurs enseignants”. Elle propose ainsi d’organiser un “accompagnement renforcé” lors de l’entrée dans le métier, en formalisant et en “systématisant” les procédures académiques de suivi des stagiaires et de repérage des difficultés, mais aussi en organisant, pour chaque stagiaire en difficulté, un “plan de formation et de suivi individualisé”.

Outre cet “accompagnement accru” lors de la rentrée des nouveaux enseignants dans le métier, la Cour des Comptes recommande de revoir le cursus en ESPE et les modalités du concours de recrutement. “La première année de formation en ESPE tend trop à se réduire à une préparation disciplinaire, éloignée de l’ambition initiale du master MEEF”, peut-on lire dans le rapport, qui préconise de déplacer les épreuves d’admissibilité en fin de licence, et “d’asseoir davantage les épreuves d’admission, qui seraient placées au cours de l’année de M1, sur des enseignements de professionnalisation”.

Des ESPE “nouvelle formule” pour 2019 ?

Afin de “professionnaliser” la formation des enseignants d’une façon “plus précoce”, la Cour des Comptes recommande de développer des “parcours destinés aux métiers de l’enseignement en amont du master MEEF, à l’instar du dispositif des ‘étudiants apprentis professeurs’ (EAP)”. Le rapport préconise également de “développer la bivalence et la polyvalence dans les parcours de licence”, en proposant notamment des licences “combinant une majeure et une mineure pouvant relever d’UFR différentes” (par exemple, mathématiques-français). Enfin, l’institution conseille d’offrir aux étudiants de licence “des modules de formation de nature à éclairer leur orientation vers les métiers de l’enseignement”.

A noter que la Cour des Comptes recommande aussi de mettre en place un “dispositif d’évaluation de l’évolution des pratiques enseignantes et de l’entrée dans le métier à la suite de la création des ESPE”.

Que fera le gouvernement suite à ces recommandations ? Selon le Figaro, en réponse à ce rapport, Jean-Michel Blanquer a annoncé, le 12 juin, des “ESPE nouvelle formule” pour la rentrée 2019, avec des épreuves d’admissibilité en dernière année de licence, et des oraux en fin de M1, mais aussi avec la mise en place d’un pré-recrutement, et un “renforcement de la logique d’alternance tout au long du parcours”.

Fabien Soyez

Partagez l'article

Facebook Twitter Google+ Email Google Yahoo Blogger

A lire aussi



Un rapport conseille de former les profs à « la communication avec les...

- Jean-Michel Blanquer souhaite revoir les missions des inspecteurs
- Apprentissage de l’écrit : le Cnesco conseille de former tous les enseignants
- Formation des profs : « la prise de conscience que le métier d’enseignant...

Partagez votre avis Annuler

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée .

Captcha * × 8 = 64

VousNousIls.Conformément à la loi relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous

concernant. Pour exercer ce droit adressez-vous à CASDEN Banque Populaire, VousNousIls.fr, 91 Cours des roches, Noisiel, 77424 Marne La Vallée Cedex 2.